



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière laitière du 10 décembre 2013

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière laitière s'est réuni le 10 décembre dernier sous la présidence de Dominique Chargé. Retour sur les principaux points évoqués.

#### Réflexion stratégique à l'horizon 2025

Le Conseil spécialisé pour la filière laitière a défini le volet laitier du plan stratégique demandé par le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en septembre dernier. Une synthèse des enjeux majeurs, objectifs et actions concrètes définis au cours de la réunion, sera prochainement présentée aux présidents du Conseil d'administration et des Conseils spécialisés de FranceAgriMer, pour définir également des actions transverses à toutes les filières, avant envoi de la contribution de FranceAgriMer au Ministre d'ici la fin de l'année.

#### Conférences de bassin : un rôle élargi aux problématiques d'installation

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a sollicité l'avis du Conseil spécialisé pour la filière laitière sur un projet de décret modifiant le rôle et la composition des conférences de bassin. Le Conseil spécialisé a donné un avis favorable à l'élargissement des missions des conférences de bassin. Ainsi, dans la perspective de la disparition des quotas laitiers, les conférences de bassin laitier mèneront une réflexion sur la thématique de l'installation des jeunes agriculteurs en production laitière et veilleront à la prise en compte des spécificités de ces producteurs. Elles pourront formuler toute proposition ou recommandation dans les domaines correspondant à leurs missions. Elles ne pourront pas interférer dans la gestion des volumes et des prix qui relève des relations contractuelles entre producteurs et laiteries. À ce stade, le Conseil spécialisé a en revanche donné un avis défavorable à la participation des représentants des organisations de producteurs ou des associations d'organisations de producteurs à ces conférences de bassin.

#### Aide aux investissements des entreprises laitières : 11 M€ en deux ans pour lutter contre la déprise et développer la compétitivité

En 2012 et 2013, FranceAgriMer a accompagné 43 projets d'investissements pour un montant d'aides de 11 millions d'euros au total. Ces projets visent, pour moitié d'entre eux, à pérenniser la transformation dans les zones de déprise structurelle ou conjoncturelle, l'autre moitié ayant pour objectif de développer la compétitivité des entreprises à l'export ou dans le secteur du lait de chèvre. Les deux-tiers des aides concernent du fromage, 22 % d'autres produits de grande consommation et 12 % des produits industriels. Les projets visant à développer l'exportation de fromages ou autres produits de grande consommation ciblent l'Union européenne et les pays tiers industrialisés, à la différence des poudres qui visent les pays émergents.

#### FranceAgriMer soutient les campagnes de promotion interprofessionnelles

Pour 2014, FranceAgriMer apportera un soutien global de 1,6 millions d'euros aux actions de promotion des fromages envisagées par les interprofessions sur des marchés ciblés : Japon, Russie et Brésil pour les fromages au lait de vache, France, Allemagne, Royaume-Uni et États-Unis pour les fromages de chèvre.

#### Actualités internationales

Suite aux problèmes sanitaires rencontrés récemment par la Chine, ce pays prépare de nouveaux textes réglementaires concernant la production et l'importation de poudre de lait infantile. Les autorités françaises surveillent de près les textes en préparation pour mesurer les risques et les opportunités induits par ces textes pour les opérateurs français.

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, seuls pourront être exportés vers la Chine les produits laitiers fabriqués dans des établissements agréés par les autorités chinoises. Les établissements français concernés doivent se rapprocher rapidement de leur DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) pour faire enregistrer leur candidature à l'agrément.

Par ailleurs, les entreprises qui exportent des produits alimentaires vers l'Arabie saoudite doivent s'enregistrer au plus vite sur le site de la Saudi Food and Drug Authority, en tout état de cause avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'enregistrement, certes complexe, est gratuit jusqu'à cette date. Passé ce délai, les entreprises risquent de voir leurs exportations bloquées aux frontières et de payer une commission d'enregistrement à plein tarif.

---

**Contacts presse :** [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)

---